

## FONCTIONNEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES

L'inscription se fait en ligne par le biais du portail famille **BL enfance** depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone (via une application téléchargeable). Les parents d'élèves disposent d'un véritable **guichet de services accessibles 24h/24 et 7 jours/7**.

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie de ce service, nous vous demandons de **prévoir son inscription**. Les inscriptions à la cantine pour la semaine N sont clôturées le lundi de la semaine N-1 à 12h00. **Inscription pour la cantine de la rentrée des 2 et 3 septembre 2021 AU PLUS TARD LE VENDREDI 20 AOUT 2021.**

Connectez-vous à la page d'accueil de l'appli

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieLeBroc63500/accueil>

**Vous arrivez au Broc, votre enfant est un nouvel élève, contactez le secrétariat afin qu'un profil soit créé.**

Dans le cadre d'un imprévu ou impondérable, si votre enfant est malade, vous avez la possibilité d'annuler l'inscription votre enfant **jusqu'à la veille 8h30 sur le portail famille**.

Vous aurez la possibilité d'effectuer votre paiement en ligne ou par prélèvement automatique (mandat de prélèvement SEPA à compléter disponible sur notre site internet ou à l'accueil de la mairie + RIB). Les paiements en espèces, dans la limite de 300 €, ou par carte bancaire pourront ainsi se faire, soit au Trésor Public d'Issoire, soit chez un buraliste agréé affichant le logo paiement de proximité.

La garderie périscolaire est un service gratuit pour l'enfant inscrit au préalable par biais du portail famille. **Les inscriptions sont clôturées le jour même à 7h30 pour la garderie du matin et 16h00 pour la garderie du soir.**

Des pénalités financières seront appliquées selon le barème suivant :

- **En cas de retard : demi-heure entamée 5 euros**
- **Non-inscription : 3 euros**
- **Non-annulation : 3 euros**

Un point informatique avec accès internet a été installé en mairie pour les familles ne disposant pas d'un ordinateur ou autre appareil mobile à leur domicile, accessible aux horaires d'ouverture du secrétariat.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie pour toute question relative à la cantine et à la garderie périscolaire.